

### Utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF) : chiffres clés

Le CPF est un dispositif de financement public de la formation continue. Depuis sa création en 2015, 4,6 millions de dossiers de formation ont été financés par ce dispositif.

L'année dernière, deux millions de dossiers ont été validés dans le CPF contre 984 000 en 2020, un chiffre en constante augmentation.

Depuis le 1er janvier 2022, seuls les **organismes de formation certifiés Qualiopi** proposent des formations sur la plateforme du CPF. Les formations les plus demandées via le CPF sont celles qui concernent le domaine des transports (le certificat d'aptitude à la conduite en sécurité et le permis B), les langues et l'apprentissage informatique.

Depuis le 3 septembre 2020, l'entreprise peut être amenée à soutenir financièrement un salarié qui souhaiterait se former mais dont le CPF n'est pas suffisant pour prendre en charge sa formation : on parle alors d'**abondement au CPF par l'employeur**. Cette démarche incite les salariés à se former et leur permet de compter sur un apport financier pour réaliser une formation. Selon la caisse des dépôts, 120 000 entreprises avaient accès à la plateforme du CPF et 1 500 d'entre elles ont abondé le CPF de 2700 salariés pour une somme de 7 millions d'euros en décembre 2020. L'abondement est donc pour le moment une solution encore peu utilisée par les employeurs mais elle va progressivement se révéler essentielle pour favoriser le développement des compétences des salariés.

En savoir plus sur le dispositif du CPF et nos formations éligibles :

[www.cnam-entreprises.fr/catalogue-de-formations/compte-personnel-de-formation-cpf](http://www.cnam-entreprises.fr/catalogue-de-formations/compte-personnel-de-formation-cpf)

#### Sources :

<https://www.digicertif.com/le-bilan-2021-du-cpf/>

<https://abacusrh.com/cpf/abondement-cpf-employeur-avantages/05/02/2021/>

<https://www.studyrama.com/pro/formation/dispositifsde-formation-continue/le-compte-personnel-de-formation-cpf/>

<https://www.lemonde.fr/emploi/article/2021/01/20/formation-les-entreprises-integrent-doucement-le-cpf-a-leur-strat>





24 juin 2022

## Une question ?

**[Remplir le formulaire de demande](#)** ou appeler le  
**01 58 80 89 72**

*Du lundi au vendredi  
(hors jours fériés)  
De 09h30 à 12h00  
et de 13h30 à 17h00*